

<http://www.sudeducation92.ouvaton.org/spip.php?article782>



Pause méridienne, journée continue : ça se passe comment au CG du 92 ?

- AGENT-E-S TECHNIQUES



Date de mise en ligne : mardi 15 janvier 2013

Copyright © SUD éducation 92 - Tous droits réservés

Pause méridienne, journée continue : ça se passe comment au CG du 92 ?

Quand un agent a une pause de midi de 30 minutes (moins de 45 minutes) elle doit être considérée comme du temps de travail.

Dans l'emploi du temps annualisé, elle donne droit à 6,5 jours de récupération ou à 46 heures de récupération.

En cas de difficulté à faire reconnaître ce droit vous pouvez contacter le syndicat